

## Les fake news, de la désinformation à l'accès à une information avérée et disponible



Amine Mounir Alaoui  
Président de la commission  
et rapporteur du thème

L'avis du CESE intitulé : « les fake news, de la désinformation à l'accès à une information avérée et disponible », élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, traite de la problématique des fake news (fausses informations) qui prennent une ampleur grandissante à l'échelon mondial et national, exacerbée par l'usage, de plus en plus généralisé, des smartphones et des réseaux sociaux. Leur effet délétère peut impacter à la fois les individus, les organisations et la société en général.

Cet avis, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du CESE, lors de sa 141<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue le 29 décembre 2022, a été élaboré sur la base d'une approche participative avec l'ensemble des parties prenantes, est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories du Conseil ainsi que des auditions organisées avec les acteurs concernés. Il s'est également appuyé sur une consultation lancée via la plateforme de participation citoyenne du CESE « Ouchariko ». A ce titre, les répondants ont mis l'accent sur le degré de propagation des fausses informations et sur l'importance de mettre à disposition une information avérée.

La propagation des fake news est un phénomène ancien qui s'est amplifié avec l'introduction et la démocratisation des nouveaux outils d'information et de communication. Selon une étude menée par Massachusetts Institute of Technology (MIT) en 2018, les fausses informations circulaient six fois plus vite que les vraies.

La diffusion intentionnelle de fausses informations est devenue un outil largement utilisé pour réaliser des profits, influencer les comportements ou nuire aux organisations, voire même aux Etats, portant ainsi atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement des marchés.

La circulation de ces fausses informations est favorisée par l'accès limité à une information officielle et avérée d'autant plus que le citoyen est très peu outillé pour vérifier l'authenticité du flot d'information circulant dans les divers supports médiatiques. De plus, l'intervention parfois malveillante de certains « influenceurs » vient accroître le niveau de visibilité des fake news.

Au Maroc, un certain nombre de dysfonctionnement et de fragilités favorisent la propagation des fausses informations, notamment :

- Le manque de diffusion systématique et/ou de mise à jour des données officielles de certaines administrations bien que les dispositions de la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information le stipulent expressément ;
- L'insuffisance des ressources humaines et matérielles à même de permettre aux différents canaux médiatiques publics de lutter efficacement contre la propagation des fake news ;

- Un manque patent de plateformes de « fact-checking » performantes et capables d'assurer une meilleure vérification des faits, à l'exception de quelques initiatives isolées.

Conscient du caractère complexe et multidimensionnel de la problématique des fausses informations et de la désinformation, le CESE prône une vision basée sur l'adoption d'outils et d'approches susceptibles de garantir l'accès des citoyens à des informations avérées, tout en mettant à leur disposition les moyens d'identifier des fake news en vue d'en limiter la propagation.

À cet égard, il est recommandé de mettre en œuvre les principales mesures suivantes :

1. Assurer l'effectivité du droit d'accès à l'information publique, notamment en rendant obligatoire la diffusion, sur le site de l'administration concernée, de tous les documents officiels publics dans les 24 heures suivant leur adoption ;
2. S'assurer de la véracité des informations en :
  - mettant en place une plateforme numérique publique de « fact-checking » des informations officielles du Maroc, en veillant à capitaliser sur les initiatives lancées par certaines institutions (MAP, HACA, etc.) ;
  - subventionnant les sites de « fact-checking » à travers des fonds indépendants, de type service universel, pour assurer leur bon fonctionnement, tout en garantissant leur impartialité et leur crédibilité ;
  - créant un système de labélisation pour les sites de « fact-checking » qui s'inspire du « label e-thiq@ » mis en place pour les entreprises œuvrant dans le domaine du commerce électronique ;
  - appuyant les initiatives visant la détection et le partage des fausses informations entre les professionnels des médias dans l'optique de minimiser au possible leur diffusion au large public.
3. Renforcer les capacités des usagers et des professionnels en matière de détection de fake news en :
  - alertant régulièrement (département de la communication, HACA, etc.) la population via les différents supports médiatiques quant aux dangers des fausses informations avec un ciblage spécifique de chaque groupe ou catégorie (enfants, adolescents, seniors, analphabètes, etc.) ;
  - renforçant les programmes d'éducation aux médias et développant le sens critique chez les usagers depuis le plus jeune âge ;
  - sensibilisant les producteurs d'information, professionnels et non-professionnels (blogueurs, influenceurs, etc.), sur leur rôle et leurs responsabilités en matière de lutte contre les fake news, notamment à travers des actions pointues de formation continue.
4. Encourager la recherche scientifique et la coopération internationale en :
  - mettant en place, en partenariat entre l'État, les professionnels et les universités, des programmes de recherche et de développement d'outils de veille et de lutte contre la propagation des fake news ;
  - s'impliquant davantage dans la dynamique internationale de veille et de lutte contre les fake news pour être en phase avec les dernières évolutions technologiques en la matière.